

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 11 Avril 2024

Date de la convocation : 04 Avril 2024

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, BLOT Marc-Antoine, LETABLIER Olivier, Mme HARDY Stéphanie

Absents excusés : LAVALLEY Bruno

Absente : Mme ENDELIN Mylène

Pouvoir : LAVALLEY Bruno, pouvoir à Olivier LETABLIER

Secrétaire : COLLART Bernard

Adoption du compte-rendu de conseil du 29 Mars 2024

Transmis en amont de la réunion, le compte-rendu n'a pas appelé de remarques et a été approuvé à l'unanimité.

Vote des taux communaux 2024

Avant la présentation du budget primitif lors de cette séance, il est nécessaire au préalable de définir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et d'établir les recettes prévisionnelles. Réfléchis et débattus sur le principe lors du dernier conseil municipal, il est proposé la reconduction des taux de l'an passé à savoir :

- | | |
|----------------------------------|--------|
| - Taxe Foncière Bâtie (TFB) | 30.80% |
| - Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) | 20.93% |
| - Taxe d'Habitation (TH) | 07.99% |

Compte tenu d'un effet correcteur (-18 723) lié à la réforme de la Taxe d'Habitation, les produits attendus sont de (98 689-18 723) = 79 966 €.

A l'unanimité des présents, les taux tels que proposés ci-dessus sont ainsi adoptés.

Présentation et vote du Budget Primitif 2024 Budget Général

Préalablement à la présentation du budget, et en l'absence de M. Lebeurier, Conseiller aux Décideurs Locaux, le Maire remet et commente un état récapitulatif un certain nombre de ratios financiers remis par la DGFIP rencontrée le 03 avril : CAF Brute (102 922), Fonds de Roulement (274 944), soit 19 mois de charge, Taux épargne brute (36.40%) et un ratio d'endettement de 2 ans. Critères jugés très corrects par le CDL.

Largement abordé lors du précédent conseil, la section de fonctionnement s'équilibrera à 389 540 € en recettes et dépenses compte tenu des recettes et dotations maintenant connues ainsi que le réajustement de quelques dépenses (intérêts emprunt, budget annexe etc..). Les charges se décomposent en charges à caractère général (210 487.62), charges de personnel et assimilées (82 450), atténuation de produits (34 793), autres charges de gestion courantes (43 710), charges financières

(12 800). Les recettes se répartissent ainsi : produits des services (30 089), impôts et taxes (147 862), dotations et participations (108 074), produits gestion courante (26 812).

Concernant l'investissement, la proposition globale de dépenses s'élève à 598 496 €. Dont 38 663 € de déficit reporté, remboursement emprunt (37 884), immobilisations corporelles (92 610) : voirie, vitrail, renf. électrique, travaux commerce (225 000) auxquels s'ajoutent les restes à réaliser (198 340). Les recettes sont composées de fonds et réserves (250 902), subventions (315 748) et d'un emprunt relais de 380 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité des présents, le BP 2024 tel que présenté.

Présentation et vote du BP Lotissement 2024

Pour la section de fonctionnement, le budget lotissement s'équilibre en recettes et dépenses à 69 902.10 €. Les principales recettes sont la vente d'une parcelle (15 462) et une subvention d'équilibre du BG (16 700), ainsi que l'excédent reporté (23 714.10). Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles (54 671.53) sont composées de la reprise du déficit reporté (46 788.53) et du remboursement d'emprunt (7 883) et d'une dépense d'ordre (1 168), soit un total de 55 839.53 €. Les recettes d'investissement proviennent de recettes d'ordre pour 55 876.10 €. Le BP est légèrement excédentaire (+36.57 €).

Après une mise au vote, le budget lotissement est adopté à l'unanimité des présents.

Validation du Plan Défense Communal Défense Contre l'Incendie (DECI)

Afin de pouvoir se mettre en conformité avec le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, obligation à laquelle est soumise chaque commune de la Manche dépendante du SDIS 50, et après que le Point d'Eau Incendie public (PEI) ait été rétabli récemment, le Maire propose de prendre l'arrêté municipal concernant l'inventaire des points d'eau Incendie de la commune constituant l'annexe 1 de l'arrêté. Il est par ailleurs précisé que la modalité de réalisation de contrôles techniques se fera selon une périodicité de 5 ans.

Le conseil valide à l'unanimité des présents cet arrêté ainsi que les modalités de contrôle technique.

Présentation du rapport d'observation de la CMB par la Cour Régionale des Comptes

Le conseil communautaire lors de sa séance du 20 mars 2024 a pris acte de ce rapport de la Cour des Comptes pour les exercices 2017 à 2021 sur la finalisation des observations définitives sur la gestion de la communauté de communes. Il appartient aux maires des communes membres à leur tour de procéder à cette présentation. Remis en amont de la réunion, et après un bref temps d'échange, il n'a pas été émis d'observation. Les élus prennent acte de ce rapport de la CRC.

Questions diverses

- Réception devis Vantomme : Le Maire présente un devis de 1 628.16 € de la Sarl Vantomme pour des travaux de débarnage route de l'Hotel Rauline et des travaux de ré-enrochement dans le ruisseau le Gavron près du Pont de la Formière. Accord pour travaux
- Demande PEI par un riverain de l'Hotel Quesnel : Des renseignements font être pris sur les conditions et l'éventualité près du SDIS.
- Demande de travaux par des exploitants sur le D435 et La VIC Route de la Mécanique :

Cette demande d'aménagements formulée par une exploitation riveraine a été transmise aux collectivités concernées (département et communauté de communes, ainsi qu'à la commission travaux). Il convient que ces acteurs se concertent directement.

- **Passage Tour de la Manche** : A l'occasion du passage du tour de la Manche cycliste fin mai sur notre territoire au cours de l'une des trois journées de cette épreuve, il est demandé la présence de signaleurs et le Maire lance donc un appel.